

principaux problèmes de milieu qui se posent dans notre pays. L'initiative, la planification et l'action nécessaires pour mettre en application des programmes positifs manquent malheureusement au niveau fédéral au Canada. A mon avis, des mesures fermes et positives à l'échelle nationale inciteraient non seulement la communauté mondiale à aborder les problèmes globaux, mais elle serait en même temps convaincue de notre bonne foi lorsque nous demandons que le problème de la pollution fasse l'objet d'une étude globale.

La conférence de Stockholm demande que des normes internationales soient établies. Aussi, pourquoi notre gouvernement n'insiste-t-il pas sur l'établissement de normes nationales, au sein de notre propre pays? Pourquoi adoptons-nous des lois qui ont en réalité des normes fragmentées d'un bout à l'autre du Canada? Pourquoi permettons-nous que dans le nord de notre pays, qui constitue 40 p. 100 du territoire, les règlements sur l'utilisation de la terre soient à un tel point atténués par les pressions qu'exercent d'importants intérêts économiques, qu'ils ne sont plus à même de remplir efficacement leur tâche, c'est-à-dire protéger l'écologie fragile du Nord? Pourquoi la seule grande partie du Canada dont toutes les ressources relèvent de la compétence fédérale, à savoir la région située au-dessus du 60° degré de latitude nord, ne tombe-t-elle pas sous la juridiction du ministère de l'Environnement?

Nous parlons de normes et de contrôle internationaux, mais le ministre de l'Environnement fait bien peu face à nos graves problèmes écologiques dans la région de la baie James. Pourquoi son ministère n'a-t-il pas insisté pour qu'on fasse des relevés écologiques exhaustifs avant que le projet soit amorcé? Que dire aussi du Saint-Laurent dont les eaux sont tellement polluées que les baignades y sont dangereuses? N'avons-nous pas des droits juridiques dans ce domaine, ou le ministère et le gouvernement ont-ils peur d'agir?

J'aimerais soulever un point relativement à la conférence de Stockholm. Je serai bref. La tendance du gouvernement actuel à filer doux face aux pressions exercées par les puissants s'est révélée clairement à Stockholm. L'offre d'un million de dollars comme contribution à la recherche de sources d'énergie à basse teneur de polluants pour remplacer le pétrole a été retirée. La presse internationale prétend qu'on a cédé devant les pressions des magnats du pétrole. Ces gens-là ont forcé notre gouvernement à réduire ses exigences dans le domaine de l'usage des terres, exigences requises pour protéger nos régions du nord. Nous constatons que l'exploration pétrolière se poursuit dans un vaste secteur du nord du Canada sans contrôles suffisants.

Je dirais en terminant que nous voyons d'un bon œil les réalisations de la conférence de Stockholm et le rôle qu'y ont joué Maurice Strong et notre délégation canadienne, et que nous espérons que ces marques d'initiatives dans le domaine international se traduiront par des actes. Nous allons talonner le ministre pour nous en assurer.

• (1420)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de l'honorable ministre de l'Environnement (M. Davis). Je le remercie de m'avoir fait tenir copie de sa déclaration vers 1 heure, mais je dois signaler que je n'en ai reçu la traduction française qu'à 2 h. 17 exactement. J'aurais voulu qu'un de mes collègues dise quelques mots sur cette déclaration, mais parce que nous n'avons pas

reçu la traduction française assez tôt, j'ai dû m'inviter moi-même à faire des commentaires. J'apprécierais bien qu'à l'avenir, lorsque le ministre aura des déclarations à faire, il nous en envoie la traduction assez tôt pour permettre à mes collègues et à moi-même de les commenter.

Monsieur l'Orateur, nous sommes fiers du rôle que le Canada a joué lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, alors que les délégués sont tombés d'accord souvent à l'unanimité pour arrêter un plan d'action qui comprend une série de principes concernant la pollution marine et mettre en place des structures qui permettront à l'humanité de combattre la pollution des terres, des mers et de l'atmosphère.

Monsieur l'Orateur, nous sommes parfaitement d'accord avec l'honorable ministre sur les principes de base qui serviront l'humanité tout entière, mais il ne faudrait pas pour autant oublier qu'au Canada, dans les provinces et les municipalités, il faut aussi établir un plan d'action pour combattre avec efficacité la pollution de l'eau, de l'air et des terres.

Des municipalités ou des provinces demandent au gouvernement central d'aider à «dépolluer» des lacs qui alimentent certaines villes en eau potable. Par exemple, à Rouyn-Noranda, on demande de l'aide, depuis de nombreuses années, «dépolluer» le lac Dufault, afin de construire un système d'aqueduc convenable. Or, on répond toujours qu'il n'existe pas de moyens financiers pour ce faire, mais rien n'empêche le gouvernement d'avoir les moyens financiers d'aller à Stockholm pour décider de ce qui doit survenir le long des côtes des États-Unis, de l'Afrique, etc. Nous ne nous opposons pas à cela et nous sommes heureux que le gouvernement y participe très efficacement et qu'il appelle l'attention du monde sur ces questions. Toutefois, monsieur l'Orateur, je voudrais que le gouvernement attache autant d'importance aux municipalités et aux provinces canadiennes en vue d'aider la population à combattre la pollution dans tous les domaines.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE QUE LES CONGÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DU JOUR DU DOMINION SOIENT REPORTÉS AUX LUNDIS SUIVANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement et j'inviterais les députés à bien écouter et à ne pas dire «non», comme d'habitude. Étant donné que la fête nationale des Canadiens français et le jour du Dominion tombent un samedi, j'aimerais proposer, appuyé par le député de Victoria-Haliburton (M. Scott):

Que les lundis subséquents à ces deux fêtes soient déclarés jours fériés par le Parlement pour tout le personnel de cette institution.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par l'honorable député de Joliette. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut donc être présentée.